



Réaménagement de la rue du Coteau Du 23 mai au 24 juillet 2023

Mardi 9 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile mènent un ambitieux programme de création d'itinéraires cyclables dont les travaux ont été engagés en 2022 et se poursuivront jusqu'en 2025.

4,4 km de voirie vont être remaniés afin d'y intégrer des pistes cyclables qui permettront un cheminement fluide et sécurisé à tous les usagers et réviser tout ou partie des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

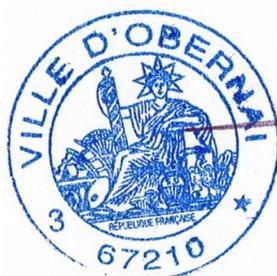
Les axes « rue du Maréchal Juin », « Avenue des Charmes », « rue du Maréchal Koenig » et un tronçon de la rue du Général Leclerc sont désormais finalisés. **A partir du 23 mai 2023, et pour une durée prévisionnelle de 2 mois, les travaux concerneront la rue du Coteau**, porte d'entrée de la nouvelle voie verte de la Colline.

Ainsi, dans votre rue, **la totalité des réseaux d'assainissement et d'eau potable seront remplacés à neuf. Les éclairages publics seront également renouvelés pour des modèles en LED basse consommation à détection de présence. Enfin, il sera procédé à la création d'un cheminement piétons sécurisé et à une réorganisation du stationnement sur chaussée. Vous trouverez une présentation détaillée du projet dans les pages suivantes.**

L'accès à votre domicile restera évidemment possible à tout moment, néanmoins des adaptations seront nécessaires. Elles sont décrites dans le phasage au verso.

La pose des enrobés définitifs de chaussée interviendra vers la fin des travaux. A ce moment-là uniquement, la circulation des véhicules ne sera pas possible pendant 1 journée. Vous serez informés par l'entreprise de la date exacte dès que possible.

En espérant que ces aménagements vous donneront après réalisation entière satisfaction, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

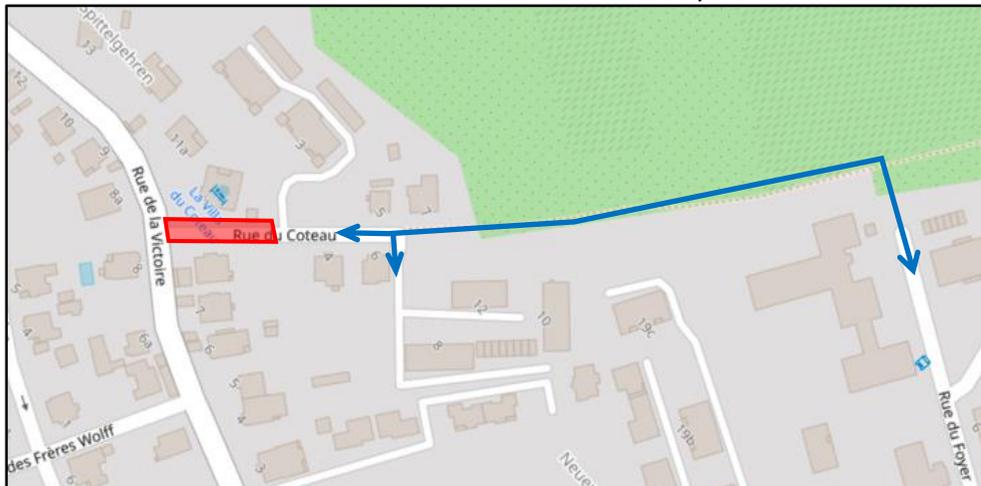


Bernard FISCHER

Maire de la Ville d'Obernai
Conseiller Régional

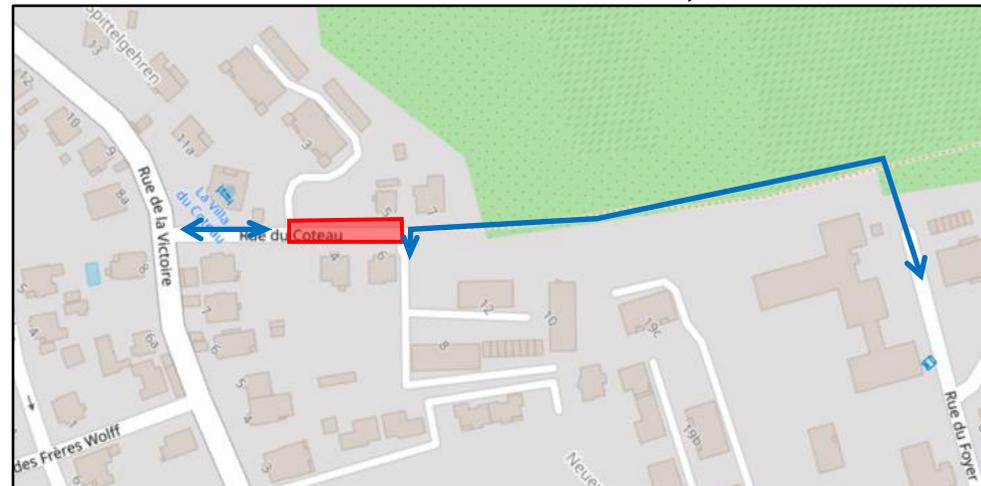


Phase 1 : travaux sur les réseaux enterrés, bas de la rue



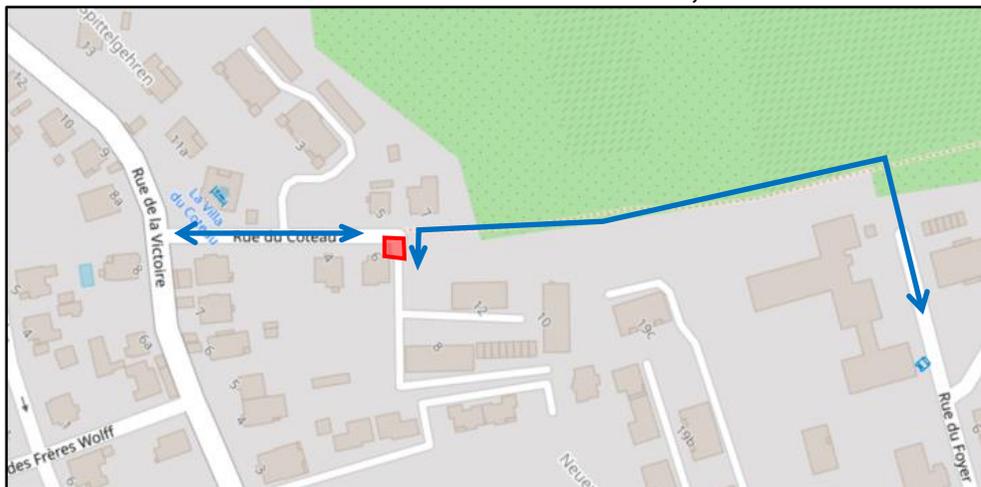
- Accès de l'ensemble des riverains par une voirie provisoire depuis la rue du Foyer

Phase 2 : travaux sur les réseaux enterrés, milieu de la rue



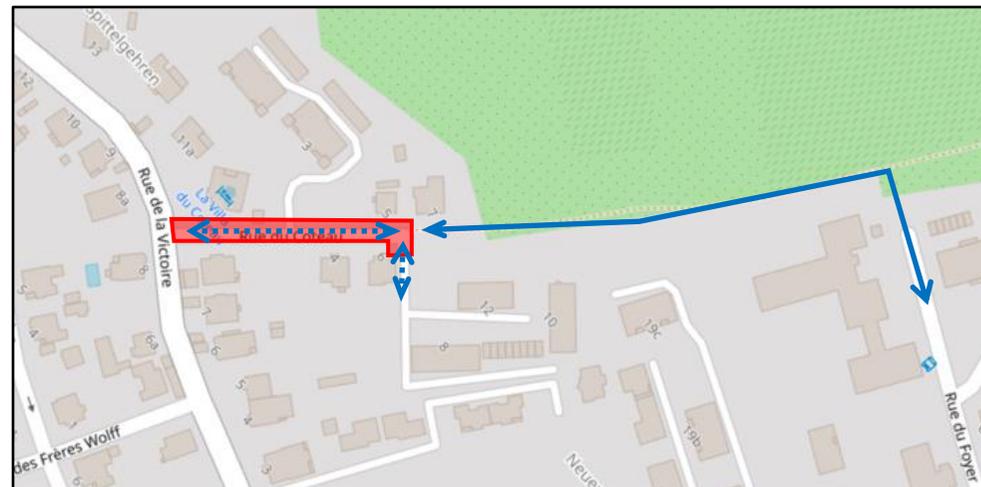
- Accès normal pour les riverains jusqu'au numéro 3 et 4
- Accès par une voirie provisoire depuis la rue du Foyer pour les riverains à partir des numéros 5 et 6

Phase 3 : travaux sur les réseaux enterrés, haut de la rue



- Accès normal pour les riverains jusqu'au numéro 6 et 7
- Accès par une voirie provisoire depuis la rue du Foyer pour les riverains des numéros 8, 10 et 12

Phase 4 : travaux de voirie



- Accès normal pour l'ensemble des riverains mais travaux épartés dans toute la rue. L'accès par une voirie provisoire depuis la rue du Foyer restera en service.

La rue du Coteau

En porte d'entrée de la future voie verte de la Colline, il est prévu, de fin mai à fin juillet, de réaménager la rue du Coteau. L'objectif de ces travaux dans ce secteur résidentiel est de disposer d'une rue où la circulation (piétons, cyclistes, automobilistes) sera sécurisée.

- **Renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public avec mise en place d'un nouvel éclairage LED basse consommation à détection de présence.**
- **Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé**, sur la partie gauche de la rue.
- **Délimitation des places de stationnement** sur la partie droite.
- **Installation de conteneurs enterrés pour les déchets et biodéchets.**
- **Modification de la voirie au droit du n°8 afin d'améliorer l'accès aux logements par les véhicules des secours.**

La voie verte de la Colline

La voie verte de la Colline sera réalisée entre mai à début août par la Ville et la Communauté de Communes. Située entre la rue du Coteau et la rue de la Colline, cette liaison douce permettra de notamment relier les quartiers du Nord d'Obernai au centre-ville.

- **Pose d'un enrobé clair** pour éviter la surchauffe estivale et prise en compte de l'infiltration des eaux pluviales.
- **Plantation de 60 nouveaux arbres dont 20 arbres fruitiers.**
- **Aménagements paysagers** long de la voie pour créer un cheminement de promenade convivial et **installation de bancs et de deux tables de pique-nique.**

